

LIVRET D'ACCUEIL

# CHANTIER D'INSERTION JEUNES



MAI 2022

# CHANTIER D'INSERTION JEUNES

*L'équipe du Pôle Insertion vous souhaite la bienvenue et est heureuse de vous accueillir au sein de l'AMSEAA.*

*« Nous travaillons tous ensemble à la réussite de vos projets personnels et professionnels.*

*Nous mettons tout en œuvre pour que chaque projet aboutisse ».*

*En signant votre Contrat de travail à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI), vous devenez salarié à part entière de l'AMSEAA. Vous bénéficiez des mêmes droits et êtes soumis aux mêmes obligations que tous les autres salariés.*

ASSOCIATION MEUSIENNE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE, DE  
L'ADOLESCENCE ET DES ADULTES (AMSEAA)

BP 40019 /55101 VERDUN Cedex

Tél : 03 29 86 09 90 / Mail : [amseaa@amseaa.fr](mailto:amseaa@amseaa.fr) / [www.amseaa.fr](http://www.amseaa.fr)

## PAGES

- 1 | **Qu'est-ce que l'AMSEAA**
- 3 | **Les établissements et services de l'AMSEAA**
- 7 | **Le Pôle Insertion de l'AMSEAA**
- 8 | **Les trois sites du CIJ**
- 9 | **L'organigramme du Pôle insertion**
- 10 | **Le cadre général**
- 11 | **Les étapes d'une embauche au CIJ**
- 12 | **Le CIJ en images**
- 16 | **Les trois axes du Chantier**
- 19 | **Votre contrat**
- 20 | **Le rôle de chacun d'entre nous**
- 23 | **Le parcours santé du CIJ**
- 24 | **Les horaires du CIJ**
- 25 | **Les PMSMP**
- 26 | **Les partenaires du CIJ**
- 27 | **Les consignes**
  - Les équipements de protection
  - L'interdiction de fumer
  - Les consignes en cas d'incendie
- 32 | **Les accidents du travail**

# **QU'EST-CE QUE L'AMSEAA**

**L'Association Meusienne  
de Sauvegarde de l'Enfance,  
de l'Adolescence et des Adultes  
est une association loi 1901  
fédérée à la Convention Nationale  
des Associations de Protection  
de l'Enfance (CNAPE).**

**SES STATUTS PRÉCISENT QUE :**

« L'AMSEAA a pour objet la sauvegarde, la prévention, l'éducation, la rééducation et la resocialisation, l'assistance, l'hébergement, la réinsertion des mineurs et des jeunes adultes, en difficulté, prédélinquants ou délinquants, inadaptés ou en difficulté d'insertion juridique et/ou sociale... sous quelque forme que ce soit, et sa mission s'étend à la famille.

Elle étudie et peut participer à toute action à objectif social, éducatif, économique, professionnel ou culturel, susceptible de favoriser la promotion de ces jeunes.

Elle se positionne en interlocuteur de l'Etat, des collectivités territoriales ou autres organisations publiques ou privées, en France et à l'étranger, en identifiant ou répondant aux besoins, en étudiant et proposant des projets, en créant et gérant des services et établissements spécialisés entrant dans ses domaines de compétence.

Elle peut collaborer et participer à des initiatives ou réalisations avec d'autres associations ou organismes qui tendent aux mêmes buts, reprendre tout ou partie des missions confiées à d'autres organismes, souscrire à des partenariats inter-associatifs, établir des filiales en France et à l'étranger ».

Aujourd'hui, l'AMSEAA gère 17 établissements et services, répartis dont un Chantier d'Insertion Jeunes. Son budget annuel est d'environ 15 millions d'euros pour 295 salariés.

Un Siège Social, situé à Thierville-sur-Meuse, regroupe tous les services fonctionnels nécessaires au bon fonctionnement des établissements et services.

# ETABLISSEMENTS ET SERVICES AMSEAA

## SIEGE SOCIAL AMSEAA

- Direction générale : **Bruno LARCHER**
- Directeur administratif et financier : **Thierry LUCQUIN**
- Ressources humaines : **Laurence USSEGLIO**
- Comptabilité : **Pierre-Yves FAOU**
- Service Informatique et Communication : **Ahcene BATTOU**
- Conseillère technique : **Zorha BOUMESSAOUD**
- Secrétariat de Direction : **Sabine CORVISIER**
- Secrétariat d'accueil : **Dorotheé BINI**
- Service Sécurité et Entretien : **Vincent ROUX**
- Délégué à la Protection des Données : **Jérôme BORRAS**
- 1 rue du Clos de Jardin Fontaine – 55840 THIERVILLE SUR MEUSE
- 03 29 86 09 90
- [amseaa@amseaa.fr](mailto:amseaa@amseaa.fr)



## SERVICE ESCALE ROUMANIE

- Directeur : **Bruno LARCHER**
- Chef de Service Educatif : **Michel DUCHAUD**
- 11 Rue Jean Jaurès – 54320 MAXEVILLE
- 03 57 80 02 21
- 12 Places 13 – 17 ans
- Séjour de rupture en Roumanie
- [secretariat.ser@amseaa.fr](mailto:secretariat.ser@amseaa.fr)



## MECS FOYER EDUCATIF DU JEUNE MEUSIEN

- Directeur : **Jean-Michel PREAU**
- Chef de Service Educatif : **Françoise CATTANEO**
- Secrétariat : **Christelle LEGRAND**
- [mecs.fejm@amseaa.fr](mailto:mecs.fejm@amseaa.fr)
- 9 rue de la Marne – 55100 VERDUN –
- 03 29 86 70 13
- 30 Places 14 - 18/21 ans



## DISPOSITIF D'ACCES A L'AUTONOMIE

- Directeur : **Jean-Michel PREAU**
- Chef de Service Educatif : **Dominique SIGRONDE**
- Secrétariat : **Valérie KACZMARCZYK**
- [secretariat.d2a@amseaa.fr](mailto:secretariat.d2a@amseaa.fr)
- 11 rue de la Marne – 55100 VERDUN
- 03 29 88 23 77
- 30 Places 16/21 ans





## MECS VOLTAIRE

- Directeur : Jean-Michel PREAU
- Chef de Service Educatif : Caroline GAILLEMIN
- Secrétariat : Valérie KACZMARCZYK
- [mecs.voltaire@amseaa.fr](mailto:mecs.voltaire@amseaa.fr)
- 12 rue Voltaire – 55000 BAR LE DUC
- 03 29 45 12 12
- 18 Places 14 - 18/21 ans



## MECS DU BREUIL

- Directeur : Jean-Michel PREAU
- Chef de Service Educatif : Françoise VIDAL
- Secrétariat : Delphine IOTZ
- [mecs.breuil@amseaa.fr](mailto:mecs.breuil@amseaa.fr)
- Prieuré du Breuil – 55200 COMMERCY
- 03 29 90 84 65
- 15 Places 10 - 15 ans



## MECS MEDIATION

- Directeur : Jean-Michel PREAU
- Chef de Service Educatif : Esther JORIS
- Secrétariat : Johanna KELLNER
- [secretariat.glorieux@amseaa.fr](mailto:secretariat.glorieux@amseaa.fr)
- 15 bis rue des Preux – 55100 VERDUN
- 03 57 83 00 90
- 8 Places 14-18 ans



## SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A L'AUTONOMIE DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

- Directeur : Jean-Michel PREAU
- Chef de Service Educatif : Maud LAVINA
- Secrétariat : Karine NENIN
- [secretariat.saamna@amseaa.fr](mailto:secretariat.saamna@amseaa.fr)
- 23 rue des frères Boulhaut – 1<sup>er</sup> étage – 55100 VERDUN
- 03 57 83 00 00
- 50 Places 16/21 ans



## **PÔLE SANTÉ AMSEAA**

- Responsable : **Dr Pierre BRIOLET**
- [pierre.briolet@amseaa.fr](mailto:pierre.briolet@amseaa.fr)
- 1 rue du Clos de Jardin Fontaine – 55840 THIERVILLE SUR MEUSE
- 03 29 86 09 90



## **CENTRE ÉDUCATIF RENFORCÉ SAINT MIHIEL**

- Directeur : **Belkacem HOCINE**
- Cadre Technique : **Ludovic COUTURE**
- Chef de Service Éducatif : **Alexandre VRIET**
- Secrétariat : **Amélie GIE**
- [amseaa.cer@amseaa.fr](mailto:amseaa.cer@amseaa.fr)
- 7 Place Saint Michel – 55300 SAINT MIHIEL
- 03 29 90 21 36
- 8 Places garçons 13 – 17 ans
- Session de 21 semaines
- 2 sessions par an



## **CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ**

- Directeur : **Belkacem HOCINE**
- Cadre Technique : **Ludovic COUTURE**
- Chefs de Service Éducatif : **Agnès LEGRANDJACQUES et Karim DJAFER**
- Secrétariat : **Christine LAPIERRE**
- [amseaa.cer@amseaa.fr](mailto:amseaa.cer@amseaa.fr)
- 1 rue du Clos de Jardin Fontaine - 55840 THIERVILLE SUR MEUSE
- 03 29 86 43 43
- 12 Places garçons 13 – 17 ans
- Hébergement / Ateliers professionnels / Scolarité



## **CENTRE ÉDUCATIF RENFORCÉ LIGNY-EN-BARROIS**

- Directeur : **Belkacem HOCINE**
- Cadre Technique : **Ludovic COUTURE**
- Chef de Service Éducatif : **Nicolas WOLOSZYN**
- Secrétariat : **Amélie GIE**
- [amseaa.cer@amseaa.fr](mailto:amseaa.cer@amseaa.fr)
- 30 rue des Etats-Unis – 55000 LIGNY EN BARROIS
- 8 Places garçons 13 – 17 ans
- Session de 21 semaines
- 2 sessions par an



### **AED – AEMO SITE DE VERDUN**

#### **« ESPACE DRIANT-MIRIBEL »**

- Directrice : Béatrice DEREMARQUE
- Chef de Service : Charlotte BLANCHET
- Secrétariat : Aurélie BAUDON
- [saed.verdun@amseaa.fr](mailto:saed.verdun@amseaa.fr)
- 1 Rue Saint-Michel – 55100 VERDUN
- 03 29 86 22 77



### **AED – AEMO SITE DE VERDUN**

#### **« ESPACE GARES »**

- Directrice : Béatrice DEREMARQUE
- Chef de Service : Myriam ROECKEL
- Secrétariat : Nathalie FLOQUET
- [secretariat.aemo.verdun@amseaa.fr](mailto:secretariat.aemo.verdun@amseaa.fr)
- 3 Avenue du colonel Driant – 55100 VERDUN
- 03 29 86 41 52



### **AED – AEMO SITE DE COMMERCY**

- Directrice : Béatrice DEREMARQUE
- Chef de Service : Séverine DEMAÏLLY
- Secrétariat : Delphine BONZANI
- [secretariat.pae.commercy@amseaa.fr](mailto:secretariat.pae.commercy@amseaa.fr)
- Ruelle des Wattots – 55200 COMMERCY
- 03 29 91 36 65



### **AED – AEMO SITE DE BAR LE DUC**

- Directrice : Béatrice DEREMARQUE
- Chef de Service : Séverine DEMAÏLLY
- Secrétariat : Laure GERARD
- [secretariat.pae.barleduc@amseaa.fr](mailto:secretariat.pae.barleduc@amseaa.fr)
- 29 Rue du port – 55000 BAR LE DUC
- 03 57 83 00 94



### **DIPADE**

- Directrice : Béatrice DEREMARQUE
- Chef de Service Educatif : Myriam ROECKEL
- Secrétariat : Marie-Anne BELLO
- [secretariat.dipade@amseaa.fr](mailto:secretariat.dipade@amseaa.fr)
- 23 rue des frères Boulhaut – 2<sup>ème</sup> étage – 55100 VERDUN
- 03 57 83 00 68
- 18 Enfants placés à domicile 6 - 18 ans



### **PLATEAU TECHNIQUE**

- Chef de Service : Charlotte BLANCHET
- 5 Rue du Chauffour – 55100 VERDUN

# LE PÔLE INSERTION

## AMSEAA

Le Pôle Insertion de l'AMSEAA est constitué d'un Chantier d'Insertion Jeunes (CIJ) qui accueille sur trois sites, 50 salariés, de 16 à 25 ans, sortis des établissements de l'AMSEAA ou venant directement du droit commun (Mission Locale ou autres prescripteurs).

Les salariés sont en CDDI et pourront bénéficier d'un accompagnement socio-professionnel global, pendant et après le chantier, en fonction des projets de chacun mais également lors des immersions en entreprises et dans les collectivités.

## LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE

**CHANTIER D'INSERTION  
JEUNES**  
**PARC OUDINOT**  
**RUE DU LIEUTENANT VASSEUR**  
**55000 BAR LE DUC**

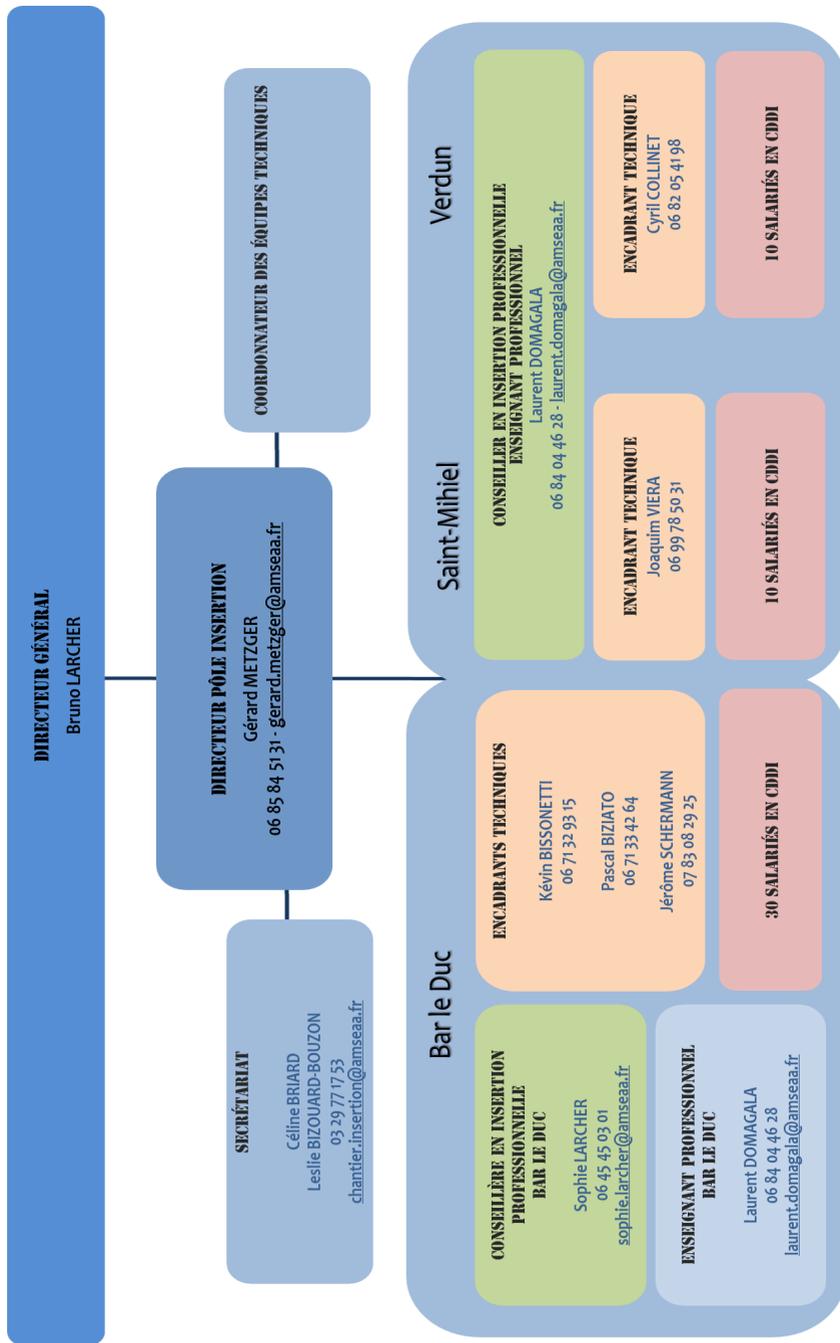


**CHANTIER D'INSERTION JEUNES**  
**RUE DU CLOS DE JARDIN FONTAINE**  
**55840 THIERVILLE SUR MEUSE**

**CHANTIER D'INSERTION JEUNES**  
**24 BIS RUE DU 15ème R.I**  
**55300 CHAUVONCOURT**



# LE PÔLE INSERTION AMSEAA



## LE CADRE GÉNÉRAL :

Quelles sont les personnes susceptibles d'être embauchées au Chantier d'Insertion Jeunes ?

**Les personnes au chômage rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières et plus précisément, les jeunes de 16 à 25 ans pas ou peu qualifiés, sans projet et qui souhaite trouver un métier qui les intéressent.**

L'embauche s'effectue dans le cadre d'un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) pour une durée minimale de 4 mois renouvelables, dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

**Le CDDI peut être suspendu, à la demande du salarié, pour lui permettre :**

- d'effectuer une évaluation en milieu de travail prescrite par Pôle Emploi ou une action concourant à son insertion professionnelle (sous réserve d'obtenir l'accord de son employeur),
- d'accomplir une période d'essai liée à une offre d'emploi visant une embauche en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois. En cas d'embauche à l'issue de cette évaluation en milieu de travail ou de cette période d'essai, le CDDI est rompu immédiatement (pas de préavis).

Dans ces conditions, au regard des droits à l'assurance-chômage, la rupture est considérée comme une démission légitime.



# LES ÉTAPES D'UNE EMBAUCHE AU CIJ

**1- LE RECRUTEMENT :** L'objectif est de rechercher l'adhésion du candidat sur le poste proposé et les modalités d'accompagnement. Le recrutement se fait de manière individuelle et permet d'aborder le projet professionnel du candidat. A l'issue de l'entretien, un courrier est envoyé au candidat reçu pour l'informer de la décision prise. Il est impératif d'être inscrit à Pôle Emploi et à la Mission Locale pour être embauché au CIJ.

**2- L'ACCUEIL COLLECTIF PRÉALABLE À L'EMBAUCHE :** Les candidats retenus sont reçus de manière collective, environ une semaine avant leur embauche afin de signer leur contrat à durée déterminée d'insertion, leur contrat socio-professionnel ainsi que le règlement intérieur. Durant ce temps collectif plusieurs points sont abordés :

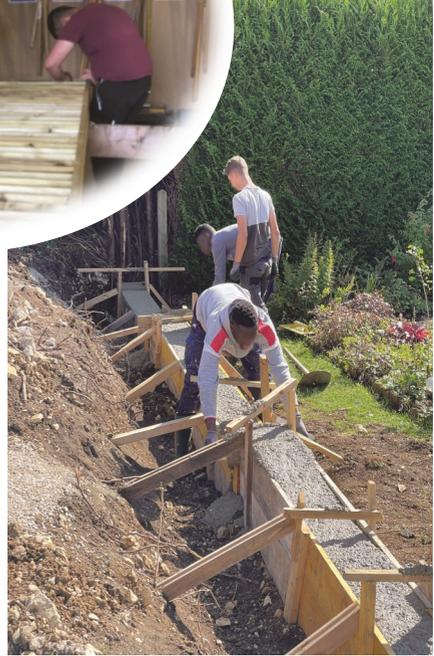
- présentation détaillée de l'AMSEAA et du CIJ,
- présentation des rôles de chacun,
- explication des droits et devoirs des salariés du CIJ,
- explication des horaires de travail,
- remise et lecture de ce livret d'accueil,
- remise des Equipements de Protection Individuelle (EPI),
- visite des locaux du CIJ (Thierville, Saint-Mihiel ou Bar le Duc).

**3- LE PREMIER JOUR DE TRAVAIL :** Les salariés sont pris en charge par les encadrants techniques pour une présentation à toute l'équipe et pour la prise de poste. Le départ sur les chantiers s'effectue à 8h, il faut donc arriver un peu en avance pour avoir le temps de s'équiper.

**4- VALIDATION DE LA PÉRIODE D'ESSAI :** Au bout de 15 jours, le Directeur du CIJ, les encadrants et le salarié font le point sur la période d'essai et notamment les points à améliorer (comportement, assiduité, motivation, etc.). Le Directeur du CIJ effectue ensuite avec le salarié l'entretien d'évaluation qui porte sur les savoir-être (assiduité, autonomie, persévérance, etc.) et les savoir-faire (respect et compréhension des consignes, etc.). A la fin de cette évaluation, le salarié est informé de l'issue de la période d'essai.

**5- LE COMITÉ DE SUIVI :** Tous les trois mois, un comité de suivi est organisé, par site, avec les partenaires pour faire le point sur la situation de chaque salarié.

# DES EXEMPLES DE CHANTIER



Placoplatre

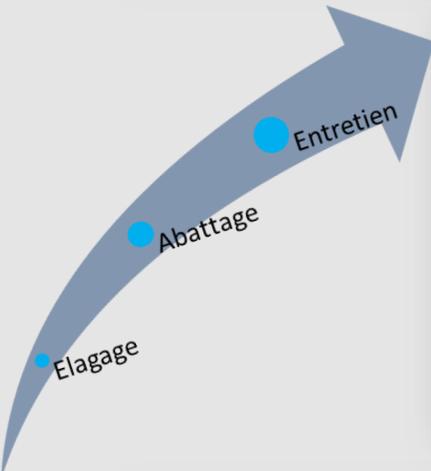
Maçonnerie



Peinture

Sols





## LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU CIJ

Le CIJ s'inscrit dans une double préoccupation. Celle de la progression des personnes mineures et jeunes adultes d'un territoire, éloignés de l'activité économique et celle de réaliser des actions au service d'une collectivité territoriale.

Associant les partenaires institutionnels de la vie sociale et économique locale, le CIJ propose la réalisation de travaux concrets.

Ces chantiers permettent d'amener chaque personne à se mobiliser sur des projets, d'acquérir des savoir-faire, des savoir-être, d'articuler des temps d'apprentissage théorique, de rencontre et de vie collective.

Le CIJ propose un accompagnement personnalisé tout au long de la prise en charge en fixant des objectifs, des moyens pour les atteindre et des évaluations dans un souci de co-construction avec l'ensemble des personnes ressources (encadrement et partenaires), la personne accompagnée et sa famille.

### LES OBJECTIFS DE NOTRE DÉMARCHÉ :

- mobiliser le salarié dans un projet de vie sociale et professionnelle,
- intégrer les salariés dans une participation sociale et économique,
- solliciter les ressources familiales,
- valoriser les salariés à travers l'activité,
- dynamiser le processus de professionnalisation,
- favoriser un accès à des formations qualifiantes et à l'emploi,
- accompagner les salariés dans la formation en alternance,
- inscrire le Chantier d'Insertion Jeunes dans un développement local et partenarial.

## LES 3 AXES DU CHANTIER

### **ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :**

Des conventions avec des collectivités locales, des associations, des institutions publiques sont formalisées afin de proposer des chantiers en bâtiment et second œuvre, en réhabilitation du patrimoine, en aménagements d'espaces et de bâtiments associatifs comme des maisons de retraite, par exemple.

Le travail du chantier s'inscrit dans la valorisation sociale et citoyenne des jeunes, dans le développement d'un territoire, dans une démarche d'intérêt général, au service des personnes âgées, etc. La participation des salariés dans les réceptions des travaux avec une médiatisation est recherchée.

La mise en œuvre des chantiers est sous la responsabilité de l'encadrant technique qui organisera et accompagnera sa réalisation.

Suivant l'avancement du projet personnalisé et l'acquisition des compétences requises, des périodes d'immersion professionnelle en entreprise sont proposées. Elles ont pour objectif de permettre au salarié de découvrir des métiers, d'élaborer ou de confirmer un projet professionnel, d'acquérir des expériences et des compétences professionnelles en entreprise. Ces périodes sont organisées, accompagnées et évaluées par l'enseignant professionnel en collaboration avec l'encadrant technique.

### **FORMATION :**

Des temps importants dédiés à la formation technique « métier » sont organisés. A partir des référentiels de compétences des métiers du bâtiment et du second œuvre, une formation technique « métier » est dispensée en lien avec la mise en pratique durant les chantiers et en partenariat avec des organismes de formation (GRETA, AFPA, CFA, lycée technique, PRIAE).

# CHANTIER D'INSERTION JEUNES

Des formations à la santé et à la sécurité au travail, comme des remises à niveau en français et en mathématiques, sur des thèmes aussi proches que possible des besoins pratiques des métiers du chantier sont proposés à chaque salarié.

La familiarisation aux nouvelles technologies (recherches sur internet, traitement de texte, etc.) complètent l'apprentissage des techniques de recherche d'emploi autour de la rédaction de CV, de lettres de motivation, de préparation à l'entretien d'embauche, à des candidatures spontanées, etc.

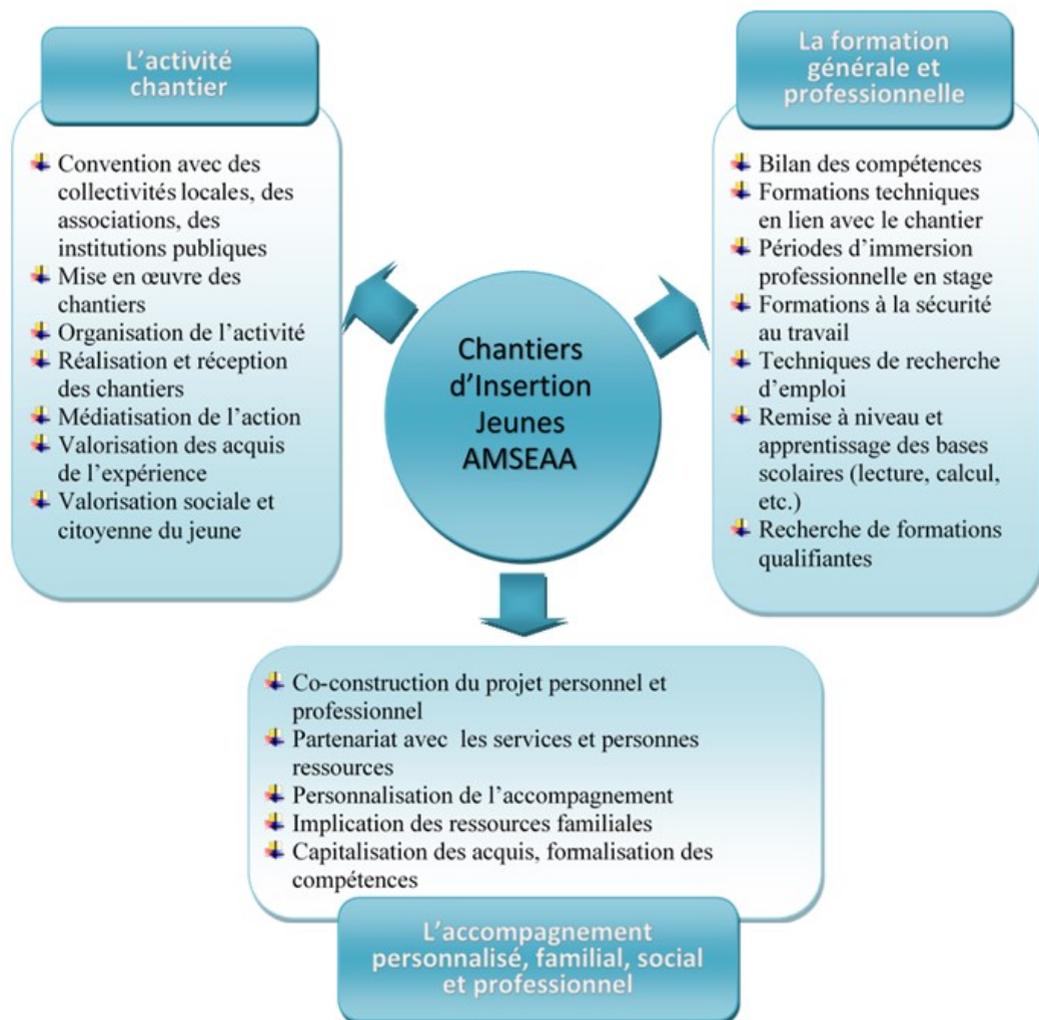
De l'éveil culturel ainsi que des sensibilisations à la citoyenneté seront également proposés. En partenariat avec des organismes de formation, des évaluations et des validations de compétences acquises de l'expérience pourront être réalisées afin de sensibiliser et d'envisager des projets de formation qualifiante.

## **ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ, FAMILIAL, SOCIAL ET PROFESSIONNEL :**

Cet accompagnement vise à résoudre les problématiques individuelles et à permettre une (ré)insertion sociale et professionnelle. Pour chaque salarié, un projet personnalisé est co-construit avec les personnes ressources. Sous la responsabilité du Directeur du CIJ, l'élaboration du projet va permettre d'évaluer la situation, de dégager les besoins en fonction des fragilités comme des compétences de la personne. Des plans d'action avec des perspectives d'amélioration précis sont programmés. Un projet de vie comme le projet professionnel du salarié se construira au fur et à mesure de l'accompagnement par l'équipe du Chantier d'Insertion Jeunes.

En fonction des attentes du salarié, la participation de la famille sera sollicitée et impliquée dans son projet.

# LES TROIS AXES DU CHANTIER



# VOTRE CONTRAT

*Vous venez d'être recruté par l'Association Meusienne de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (AMSEAA) dans le cadre du Chantier d'Insertion Jeunes.*

*En signant votre contrat de travail, vous vous êtes engagé à tout mettre en œuvre pour construire et développer votre projet d'insertion professionnelle.*

*Vous prendrez votre poste, chaque jour, pendant toute la durée de votre contrat dans les locaux du CIJ, à Bar le Duc, Saint-Mihiel ou Verdun.*

*En fonction des chantiers et de leur lieu d'exécution, le Directeur du Pôle Insertion formera les équipes qui se rendront sur les lieux du chantier. Une rotation obligatoire est effectuée toutes les semaines pour que chaque salarié puisse bénéficier des enseignements de tous les encadrants techniques.*

*Une fois par semaine et en fonction des besoins, des moments consacrés à l'acquisition de connaissances, à l'élaboration de votre projet, viendront compléter votre temps de travail hebdomadaire.*

*Pendant la durée de votre contrat, vous êtes salarié à part entière de l'AMSEAA, bénéficiant des mêmes droits et soumis aux mêmes obligations que tous les autres salariés (mutuelle, chèques vacances).*

*Vous devez, à ce titre, recevoir un salaire correspondant à votre temps de travail mais également respecter le règlement, les consignes et le cadre de votre contrat.*

*Vous prendrez soin de lire les pages suivantes dans lesquelles figurent, les informations nécessaires à votre prise de poste. Le règlement intérieur vous sera également remis.*

## LE RÔLE DE CHACUN D'ENTRE NOUS

L'équipe du Pôle Insertion de l'AMSEEA est composée d'un Directeur, de deux secrétaires, d'un coordonnateur des équipes techniques, de deux conseillers en insertion professionnelle, de cinq encadrants techniques, de deux enseignants professionnels et de différents intervenants extérieurs.

### LE DIRECTEUR DU PÔLE INSERTION

Le Directeur du Pôle Insertion est le garant du bon fonctionnement général du Chantier d'Insertion Jeunes et du projet socio-professionnel de chaque salarié. Ses missions s'organisent autour de ces différents points :

- coordonner les actions des différents professionnels et assurer un rôle hiérarchique,
- organiser le recrutement des salariés du CIJ en collaboration avec la Mission Locale et Pôle Emploi (Verdun et Bar le Duc),
- représenter le CIJ auprès des salariés, de leurs familles, des partenaires comme des clients (donneurs d'ordre),
- garantir la sécurité, le respect des droits et des obligations des salariés du CIJ,
- assurer le suivi global de chaque salarié,
- proposer un appui à l'employeur et aux centres de formation dans les situations de stage et de formation,
- construire et coordonner le projet de chaque salarié du CIJ,
- accompagner chaque salarié vers l'autonomie et l'indépendance.

### LES SECRÉTAIRES

Elles sont en charge de l'accueil physique et téléphonique sur le site de Bar le Duc mais également de plusieurs missions :

- gérer les dossiers des salariés,
- accompagner les salariés au niveau administratif,
- gérer la facturation,
- représenter le CIJ en l'absence du responsable.

# CHANTIER D'INSERTION JEUNES

## LE COORDONNATEUR DES EQUIPES TECHNIQUES

Il intervient en soutien du Directeur du Pôle Insertion dans des missions dirigées vers les cinq équipes techniques mais également vers les clients du CIJ :

- assurer la coordination des cinq équipes techniques en soutenant les encadrants dans leurs missions,
- gérer les relations avec les clients actuels du CIJ et rechercher de nouveaux clients, de futurs chantiers,
- élaborer les devis et rassembler les éléments de facturation en relation avec le service comptabilité de l'AMSEEA,
- gestion globale et réception des chantiers.

## LES ENCADRANTS TECHNIQUES

Ils sont chargés de l'accompagnement et de l'apprentissage technique des salariés du CIJ. Ils assurent la qualité des travaux à effectuer dans une réalité économique. Leurs missions s'inscrivent dans une démarche de travail en équipe et s'organisent autour de ces différents points :

- réaliser les chantiers avec les salariés du CIJ en respectant le devis, les échéances et en faisant respecter les règles de sécurité et d'hygiène au travail,
- assurer la prise en charge globale des salariés du CIJ, au quotidien, afin de travailler la dimension relationnelle et sociale dans la vie de groupe (respect des normes et usages sociaux, respect de l'autre dans ses différences, solidarité, politesse, bonne distance relationnelle, etc.),
- observer les salariés en situation professionnelle et transmettre les informations et les évaluations pour la construction du projet personnalisé,
- mettre en place des temps de formation spécifiques en fonction des apprentissages nécessaires à la réalisation du chantier,
- aider le salarié à trouver le métier qui lui correspond le mieux, en fonction de ses aspirations et de ses compétences.

## **LES CONSEILLERS EN INSERTION PROFESSIONNELLE**

Ils accompagnent les salariés dans leur projet d'insertion socio-professionnelle, dans le cadre d'un parcours individualisé et en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire du CIJ avec les objectifs suivants :

- effectuer un bilan des acquis scolaires et professionnels ainsi qu'un bilan social pour chaque salarié,
- développer les compétences et les capacités sociales des salariés
- favoriser l'émergence et la construction des projets scolaires ou professionnels auprès des salariés,
- travailler en étroite collaboration avec le Directeur et les enseignants professionnels dans la recherche de contrats d'apprentissage, de formations qualifiantes ou d'emplois pour les salariés,
- démarcher les entreprises pouvant accueillir les salariés en PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel), en contrat d'apprentissage ou en emploi, développer et animer un réseau de partenaires sur un territoire précis.

## **LES ENSEIGNANTS PROFESSIONNELS**

Ils interviennent chaque semaine en direction d'un ou de plusieurs salariés du CIJ avec les objectifs suivants :

- mobiliser des outils nécessaires pour les apprentissages (remédiation cognitive, outil de lutte contre l'illettrisme, etc.) en Mathématiques et en Français, afin de faciliter l'entrée en formation en CFA,
- sensibiliser aux règles et aux normes de sécurité au travail,
- développer des compétences et les mobiliser pour faire aboutir un projet (grilles d'évaluation, bilan de fin de travaux, etc.),

## **LES INTERVENANTS EXTERIEURS**

Des intervenants extérieurs et occasionnels pourront intervenir dans le cadre de formations spécifiques (règles de sécurité et d'hygiène au travail, l'éducation à la santé, la prévention, la mobilité, etc.).

## LE PARCOURS SANTÉ DU CIJ

**Au-delà de l'examen d'aptitude préalable à l'affectation au poste** effectué par le Médecin du Travail lors de la visite d'embauche, il permet de :

- s'assurer que le salarié est médicalement apte à l'embauche afin de prévenir tout risque grave d'atteinte à sa santé, sa sécurité, ou celle de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail,
- aborder la santé dans une approche globale,
- sensibiliser le salarié sur les moyens de prévention.

Dans tous les cas, l'accord du salarié est indispensable pour la mise en place du parcours santé. Un dossier médical en santé au travail est ouvert à l'occasion de cette visite.

### **UN SUIVI ET DES CONSEILS POUR PRÉSERVER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS :**

Le parcours santé est proposé à chaque salarié et alterne entre suivi individuel et actions de prévention et de sensibilisations aux différents risques professionnels.

Concrètement, chaque salarié peut bénéficier d'une action de sensibilisation collective ou individuelle, adaptée aux risques professionnels mais aussi dans une approche globale de la santé.

Ces actions sont mises en place en lien avec différents intervenants : le pôle de vaccination de l'hôpital de Bar le duc, la CPAM de la Meuse, la Médecine Préventive de la Meuse, etc.

### **LES OBJECTIFS SONT :**

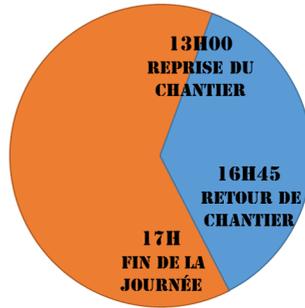
- d'échanger avec le salarié sur son état de santé,
- d'informer le salarié sur les risques au travail,
- de sensibiliser le salarié sur les moyens de prévention,
- d'identifier si l'état de santé du salarié nécessite une orientation vers le Médecin du Travail.

## LES HORAIRES DU CIJ

### MATIN :



### APRÈS-MIDI :



### LES PLANNINGS :

Ils sont donnés tous les vendredis. Si vous avez des impératifs ou des demandes particulières, adressez-vous au responsable ou au secrétariat.

### LES RETARDS ET LES ABSENCES :

Il est important que vous préveniez le responsable du chantier ou le secrétariat en cas de retard ou d'absence. Si votre état de santé vous empêche de prendre votre poste, vous devez fournir un arrêt maladie au CIJ et à la CPAM dans les 48 heures.

### LA RESTAURATION :

Vous avez la possibilité de prendre votre repas du midi sur place. Une salle équipée d'un micro-ondes est à votre disposition. Sur les chantiers qui s'organisent sur une journée complète, un repas tiré du sac sera demandé et se prendra sur place.

### LES DÉPLACEMENTS :

En fonction du type de chantiers et de son lieu, les horaires pourront être modifiés (journée continue avec repas sur site, demi-journée, horaires matinaux en été, etc.). Durant les trajets, vous êtes tenus de respecter le code de la route.

## LA PÉRIODE DE MISE EN SITUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

L'immersion professionnelle est aussi appelée Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP).

### LES OBJECTIFS :

- faire découvrir une activité : les périodes d'immersion professionnelle visent à promouvoir et à valoriser des métiers et des secteurs d'activité auprès des salariés du CIJ. Elles permettent donc de préparer un éventuel recrutement,
- favoriser l'accès à l'emploi de personnes en insertion ou en reconversion : ces périodes peuvent conforter le bénéficiaire dans le choix d'un métier au travers d'une mise en situation auprès de professionnels confirmés et ainsi sécuriser un éventuel recrutement de la personne dans une entreprise.

### LES DÉMARCHES :

Contactez le responsable du Chantier d'Insertion Jeunes

- ⇒ Pour mettre en lien les salariés du CIJ souhaitant effectuer une période d'activité en lien avec leur projet professionnel et les entreprises,
- ⇒ Pour connaître les différentes étapes d'une PMSMP : signature d'une convention, suivi du bénéficiaire, etc.

# NOS PARTENAIRES



# LES CONSIGNES

En fonction du chantier à réaliser, vous devez respecter le port des EPI ( Equipements de Protection Individuelle ) qui sont adaptés à votre travail et aux tâches à réaliser durant le chantier.

*Ce matériel  
est fourni par le Chantier d'Insertion Jeunes.*

TYPES D'EQUIPEMENT	PRECISIONS	TYPES DE TRAVAUX
	Vêtements de travail	Tous travaux
	Gilet de signalisation	Tous travaux effectués en bordure de voie circulée
	Combinaison de protection contre les produits chimiques	Traitement phytosanitaire
	Pantalons et veste anti-coupure	Tronçonnage
	Casque	Tous travaux
	Chaussures et Bottes de sécurité	Tous travaux

TYPES D'EQUIPEMENT	PRECISIONS	TYPES DE TRAVAUX
	Gants de protection contre les produits chimiques	Manipulation de produits Traitement phytosanitaire
	Gants de protection mécanique	Utilisation débroussailleuses, tronçonneuses, taille-haie, etc.
	Masque en fonction des produits et des poussières	Pulvérisation et manipulation de produits Ponçage, etc.
	Casque antibruit	Tous les travaux exposant au bruit ( tondeuse, tracteur, débroussailleuses, taille-haie, tronçonneuse, etc.)
	Visière de protection	Utilisation de débroussailleuse et tronçonneuse

« Il est interdit de fumer dans les endroits collectifs  
et durant le temps de travail »

## INTERDICTION DE FUMER



Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 68 € ou à des poursuites judiciaires.

Pour arrêter de fumer, faites-vous aider en appelant le :

**39 89** (Tabac Info Service)

Décret n° 2006 - 1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

« Quel que soit le bâtiment où vous vous trouvez, vous devez prendre connaissance des consignes et les respecter en cas d'incendie »

NUMÉROS D'URGENCES					
	<b>INCENDIE</b> 18 OU 112		<b>POLICE</b> 17		<b>SAMU 15</b>
VOUS DÉCOUVREZ UN DÉBUT D'INCENDIE					
	Gardez votre calme				
	Alerter les pompiers				
	Alerter le standard ou la direction				
	Alerter les occupants du bâtiment				
DÈS L'AUDITION DE L'ALARME INCENDIE					
	Gardez votre calme				
	Respecter les consignes de sécurité				
	Dirigez-vous vers les sorties ou issues de secours				
	N'utiliser pas les ascenseurs ou monte-charges				
	Dans la fumée, baissez-vous (l'air frais est près du sol)				
	Rendez-vous au point de rassemblement				
	Assurez vous qu'il ne manque personne				

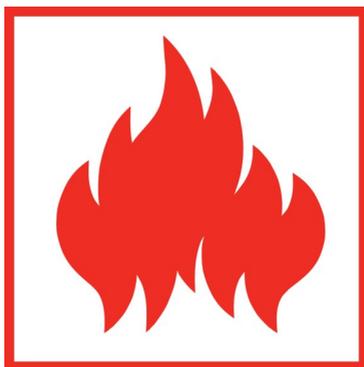
# CHANTIER D'INSERTION JEUNES

## LUTTER CONTRE L'INCENDIE FACE À UN DÉPART DE FEU

 	<b>Ne mettez jamais votre vie en danger</b>
	<b>Coupez le gaz et l'électricité</b>
	<b>Attaquer le foyer à sa base au moyen d'extincteurs appropriés</b>
	<b>Si l'incendie prend de l'ampleur, arrêter toute tentative d'extinction</b>
	<b>Fermer les portes et les fenêtres</b>
	<b>Evacuer les lieux</b>

## PRÉVENTION

	<b>N'encombrez pas les abords des moyens de secours</b>
	<b>Repérez les moyens de lutte contre l'incendie</b>
	<b>Ne vous garez jamais près des poteaux ou bouches d'incendie</b>
	<b>Laissez libres les dégagements et les issues</b>



« Sont considérés comme accident du travail, tous les accidents arrivant sur le lieu de travail ou sur le chemin de l'aller ou du retour du travail »

## UNE PROCÉDURE PARTICULIÈRE DOIT ÊTRE SUIVIE SUITE À UN ACCIDENT DU TRAVAIL

1- Les témoins ou la personne accidentée informent de l'accident le responsable et appellent directement les secours si nécessaire.



**SAMU**



**Police  
Gendarmerie**



**Pompiers**



**Toutes  
urgences**

L'accidenté peut aller aux urgences ou consulter un médecin.

2- Le responsable fait la déclaration d'accident du travail avec l'accidenté et les témoins dès qu'il en a connaissance (formulaire spécifique).

3- Le responsable transmet aussitôt cette déclaration au Siège qui la valide auprès de la CPAM. Un formulaire est transmis au salarié pour bénéficier des soins pris en charge par la CPAM.

4- Cette validation doit être faite dans les 48 heures à partir de la date de l'accident de travail.

ASSOCIATION MEUSIENNE  
POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE, DE L'ADOLESCENCE ET DES ADULTES

1 RUE DU CLOS DE JARDIN FONTAINE - 55840 THIERVILLE SUR MEUSE

TÉL. : 03 29 86 09 90

Mail : [amseaa@amseaa.fr](mailto:amseaa@amseaa.fr) / [www.amseaa.fr](http://www.amseaa.fr)



Le Chantier d'insertion Jeunes AMSEAA est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014- 2020